

**L'Association Sites et Cités remarquables de France** est un acteur incontournable de la protection architecturale et paysagère dans les territoires. Elle a été créée en 2000 pour regrouper les villes et ensembles de communes porteurs d'un secteur protégé aujourd'hui « Sites patrimoniaux remarquables » et les villes et pays signataires de la convention « Villes et Pays d'art et d'histoires.

Au total son réseau compte plus de 300 collectivités et représente aussi des petites, moyennes et grandes villes, réparties sur l'ensemble du territoire.

Le champ d'actions de Sites & Cités vers ce réseau est étendu, il inclut : séminaires, formations certifiées Qualiopi, et ateliers à destination des élus et techniciens des collectivités et des institutions, commissions et groupes de travail autour de thèmes actuels, publications, appels à projets, outils de promotion.

L'Association mène des actions également à l'international, en assurant un accompagnement technique, opérationnel et pédagogique pour les collectivités engagées sur la protection du patrimoine architectural et paysager.

## Nom du contrat d'apprentissage H/F

En contrat d'apprentissage

### 1 – Diplôme préparé

**Niveau :** Master 1-2

**Domaine :**

- Développement local et valorisation du patrimoine
- Développement touristique et culturel des territoires

### 2 – Position du poste

**Libellé de l'emploi :** Chargé.e de projets « Villes et Pays d'art et d'histoire »

**Direction/Service :**

**Rattachement hiérarchique :** Placé sous la responsabilité du Directeur adjoint

**Lieu de travail :** Bordeaux (Association basée au Musée d'Aquitaine. 20, Cours Pasteur. Bordeaux)

### 3 – Missions

L'alternant.e aura comme principale mission de renforcer les actions en faveur des « Villes et Pays d'art et d'histoire » menée par Sites & Cités remarquables.

Ce label, décerné par le Ministère de la Culture, existe depuis 1985 et est attribué, en 2023, à 206 villes et territoires. Au cours des années, par la diversité de leurs approches, les territoires ont développé des actions de valorisation des patrimoines très intéressantes, en lien avec les enjeux culturels, urbains, sociaux-économiques et environnementaux. En cela, le label permet une réflexion d'aménagement culturel du territoire dans une démarche partenariale mobilisant l'ensemble des acteurs concernés.

L'alternant.e accompagnera donc la connaissance liée aux « Villes et Pays d'art et d'histoire » par des temps d'échanges avec les collectivités. Après une formation interne, l'alternant.e échangera également avec les collectivités sur les ambitions du label « Villes et Pays d'art et d'histoire. Un programme de valorisation des expériences sera ensuite mis en œuvre. Il pourra passer par des rencontres, temps d'échanges, groupes de travail, publications, communication digitale...

L'alternant.e travaillera également sur les contenus des métiers liés au label, et plus largement à la médiation du patrimoine : chefs de projets Villes et Pays d'art et d'histoire, guides-conférenciers, médiateurs du patrimoine...

L'alternant.e accompagnera également la stratégie « Tourisme durable » de l'Association et pourra participer à l'organisation de rencontres, ateliers, salons professionnels...

L'alternant.e participera aux contenus des prochains Congrès de Sites & Cités remarquables, les 13 et 14 juin 2024 à Angers et en juin 2025 à Riom.

#### 4 – Activités principales

- Participation à la connaissance liée aux Villes Pays d'art et d'histoire
- Mise en place d'un programme de valorisation des Villes et Pays d'art et d'histoire
- Participation aux actions en faveur du tourisme durable
- Participation aux contenus des prochains Congrès de Sites & Cités
- Contribution aux réflexions stratégiques de l'Association sur les sujets des Villes et Pays d'art et d'histoire et du tourisme durable.

#### 5 – Relations fonctionnelles

L'alternant sera placé sous l'autorité du Directeur-adjoint de Sites & Cités. Il évoluera dans une équipe de 10 personnes.

Il pourra être en relation avec les membres de l'Association, villes et territoires adhérents ; ainsi qu'avec des partenaires extérieurs (Ministère de la Culture, ANCOVART...).

#### 6 – Compétences et savoirs recherchés

- Formation universitaire en Master 1 ou 2 : Patrimoines, Tourisme, Histoire, Histoire de l'art
- Intérêt en protection et/ou valorisation du patrimoine
- Connaissance approfondie et maîtrise des NTIC (bureautique : Word, Excel, PowerPoint / PAO : Indesign / etc...)
- Connaissance des collectivités territoriales, des politiques publiques et de leur mise en œuvre dans le domaine du patrimoine
- Très bonne capacité rédactionnelle
- Réactivité, autonomie, méthode et rigueur, esprit de synthèse et d'analyse
- Sens de l'initiative
- Capacité à travailler en équipe
- Sens du contact
- Respect de la confidentialité

-----  
Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV) à Marylise ORTIZ, Directrice de Sites & Cités remarquables de France – sur l'adresse mail [reseau@sites-cites.fr](mailto:reseau@sites-cites.fr)